

Luxembourg, le 11 janvier 2019

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

*« Depuis le 10 janvier 2019 les trains de la ligne 60b entre Rumelange et Noertzange ont été supprimés en raison d'une « indisponibilité de matériel roulant ». Les voyageurs sont désormais obligés de se rabattre sur la ligne de bus RGTR 197 comme unique moyen de transport public disponible.*

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :*

- *Pour quelles raisons des indisponibilités de matériel roulant ont-elles lieu généralement ? Quelles sont les raisons dans le cas présent ?*
- *Les CFL ne disposent-ils pas de trains de remplacement pour des situations pareilles ? Dans la négative, Monsieur le Ministre envisage-t-il de remédier à cette situation par l'achat de matériel roulant supplémentaire ?*
- *En cas de défaillance de matériel roulant est-il usuel de supprimer des lignes entièrement ? Dans le cas présent n'aurait-il pas été possible de seulement réduire la fréquence des connexions, respectivement de réduire la fréquence d'autres lignes afin de libérer des trains pour garantir une desserte minimale de la ligne 60b ?*
- *Des bus supplémentaires sont-ils prévus pour la ligne RGTR 197 afin de pouvoir amortir le nombre de passagers additionnels probables ?*
- *À combien de minutes se chiffre la perte de temps pour les voyageurs obligés à emprunter le bus au lieu du train ?*

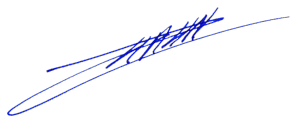
9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Quand les passagers ont-ils été informés de la suppression de la ligne en question ?*
- *Sachant que les communes du « Kåldall » représentent une population d'environ 15.000 personnes et au vu des infrastructures ferroviaires existantes, Monsieur le Ministre est-il d'avis qu'il serait opportun d'augmenter tant la fréquence des trains que le nombre d'arrêts sur la ligne 60b, dans le but d'encourager le recours aux transports publics dans la mobilité locale et régionale ? »*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.



Max HAHN  
Député



Gusty GRAAS  
Député